

La société A3526
CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE DE SERVICES WEB ET
PRESTATIONS INTERNET

Conditions générales de réservation de services web exclusivement réservés aux commandes en ligne ou par VPC.

(Mise à jour en date du 24-09-2018)

Le présent contrat est conclu entre:

La société A3526, société à responsabilité de droit français, ayant son siège social au 58 avenue Robert Schumann 59370 Mons-en-Baroeul FRANCE, immatriculée au registre des sociétés de LILLE Métropole sous le numéro 751 164 161,

Ci-après désignée "La société A3526"ou "Support technique"

Toute personne physique (particuliers y compris), ou morale inscrite au registre professionnel, souhaitant souscrire une ou plusieurs prestations fournies en ligne ou par correspondance par la société A3526.

ci-après désignée le "Client"

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La société A3526 s'engage avec le Client dans le cadre de tout service proposé par La société A3526 ses filiales, ses enseignes et ses marques commerciales.

Les présentes conditions générales de service sont complétées par les éventuelles conditions contractuelles applicables à chacun des services, choisis et commandés par le Client, et le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes pouvant intervenir à tout moment.

L'ensemble de ces éléments forment un ensemble contractuel,

Ci-après désigné « Conditions générales de réservation, d'achat, de commande, de services de produits, et/ou de prestations de services via internet», applicable à toute commande exécutée par le client soit en commande directe via mail, téléphone, ou indirecte via des procédés internet automatisés, à l'exclusion de toutes autres conditions générales et notamment celles rédigées en vue de vente de prestations de services et produits qu'el qu'en soit la nature, sur rendez-vous client ou marketing direct.

Les prestations offertes par la société A3526 sont régies par les présentes conditions générales de réservation de services et produits qu'el qu'en soit la nature.

L'utilisation de tout service de la société A3526 suppose l'acceptation sans réserve et le respect permanent des Conditions générales de réservation de services et produits qu'el qu'en soit la nature, leurs annexes et mise à jour.

ARTICLE 2 : DUREE

Les présentes Conditions générales de réservation de services et produits auprès de A3526 sont conclues durant toute la durée du service prévue à la commande à compter de la mise à disposition du service ou produit commandé et de ses éléments d'identification par La société A3526 au Client.

En cas de prolongement de la validité du service ou du produit, la prestation de la société A3526 se renouvelle aux conditions générales en vigueur au moment de la commande, sous la réserve du paiement préalable du prix par le Client dans le délai prescrit.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter en permanence et quel que soit le service souscrit ou le produit commandé, les obligations suivantes, outre les obligations contractuelles détaillées pour chacun des services et produits:

-disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes;

-Avoir pris connaissance des présentes préalablement à la commande de tout service de la société A3526;

-Accepter, s'engager à respecter, à faire accepter et à faire respecter, en permanence les présentes par toute personne à qui il déciderait de déléguer un droit quelconque, d'accès, de gestion, d'administration ou d'utilisation, de quelle que nature qu'il soit, sous sa pleine et entière responsabilité;

-Avoir vérifié, préalablement à la commande, que le service ou le produit est en adéquation avec ses besoins, les dispositions légales de sa profession, et à ceux des éventuelles personnes à qui il déciderait d'accorder un droit d'usage, de quelle que nature qu'il soit, sous sa pleine et entière responsabilité;

-Déclarer que ni le choix ni l'utilisation d'un quelconque service ou produit de La société A3526, directement ou indirectement, ne contrevient ni ne porte atteinte aux droits des tiers ainsi qu'aux textes en vigueur;

-Déclarer auprès de La société A3526 des données personnelles fiables, complètes et veiller en permanence à leur mise à jour, spontanément comme sur demande et être en mesure de fournir des justificatifs dans les délais impartis si requis;

-D'informer le support commercial de la société A3526 à support@a3526.fr en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard de ses éléments d'identification (codes d'accès) dans les meilleurs délais et de justifier de son identité par tous moyens:

-Supporter seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service ou du produit consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni ses éléments d'identification.

-De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte de ses éléments d'identification;

-Prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le

cadre du présent contrat ou de son exécution;

-Accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ces services, la société A3526 ne pouvant être recherché ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services ou produit commandé par le Client;

-Collaborer activement avec la société A3526, en particulier à fournir à la société A3526, dans les délais requis, tous les documents, renseignements et informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation de la commande des prestations objet des présentes.

Au titre de son obligation de collaboration, le Client s'engage notamment à régulièrement consulter son Interface ou plus généralement les informations qui lui sont transmises par courrier électronique et à prendre régulièrement connaissance des informations relatives à aux services qu'il a commandé et qu'il utilise;

ARTICLE 4: OBLIGATIONS DE La société A3526

En ce qui concerne les souscriptions de services par la voie automatisée ou par correspondance, la société A3526 est un créateur et/ou un intermédiaire technique qui propose un large panel de services , de produits informatiques, de logiciels informatiques, des programmes pour l'internet, des noms de domaines, des services d'hébergement, de maintenance et de dépannage informatique, ainsi que des Templates, des sites web pré-formatés modifiables en mode autocréation.

Dans des conditions détaillées et dans chaque contrat applicable aux services automatisés proposés et en complément des présentes Conditions Générales de Services, la société A3526 assume au titre des présentes une obligation de moyens et de mise à disposition de produits, de prestations de services et des services autonomes de création de site internet et des services à commande et réservation automatisés.

Quel que soit le service proposé, La société A3526 s'engage à :

-Mettre à disposition du Client une procédure automatisée, fiable et rapide pour souscrire à tout service proposé par la société A3526 d'une manière autonome et sécurisée par l'intermédiaire de son site Internet;

-Mettre à disposition du Client une Interface web accessible avec des éléments d'identification propre à ce dernier afin de lui permettre de gérer de façon autonome et sécurisée son compte ainsi que les services ou options qui y sont associés

-Apporter toutes précisions, notamment sur son site Internet, relatives aux services et options proposés, à leurs caractéristiques et limitations techniques et à leurs modalités d'utilisation;

- Permettre la résiliation de tout service, à tout moment en cours de contrat, sauf cas particulier précisé au contrat applicable au service donné;

- Fournir une assistance au Client en ligne par un système de gestion de Tickets Support depuis l'Interface web du compte client, par courrier électronique et par numéro de téléphone Hotline à tarification non surtaxée.

La société A3526 apporte une aide technique et commerciale concernant le service en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du Client.

La prestation de la société A3526 étant la fourniture et la mise à disposition de moyens et de ressources informatiques autonomes, la société A3526 n'est pas tenu d'apporter un soutien à l'installation de ceux-ci ainsi que la création du site du Client, ni d'avoir de délai de réponse à ce sujet sauf à ce que le client ai fait une commande de service propre à ces types d'interventions (voir Article 13).

4.1 Garantie et limitation de responsabilité de la sarl A3526 sur l'usage des images.

L'ensemble des images gratuites fournies par certains système mis à disposition par la société A3526 sont directement issues de système de contenu graphique échappant au contrôle de A3526 pour ne pas en être propriétaire ni actionnaire.

Ces images sans aucun tri sélectif et au coup par coup suivant la date d'arrivé de l'image dans la base de données de flickr.com (par exemple) peuvent avoir des caractères subjectif (adulte), et déranger la sensibilité des plus jeunes.

Il pourrait dans certain cas apparaître dans cette galerie des images à caractère pornographique publié par leur auteurs avec leur consentement sans restriction d'utilisation.

Il appartient cependant à l'utilisateur final de veiller à ce que les images utilisées n'enfreignent pas les lois en vigueur sur la protection de personnes, du droit à l'image et du copyright.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES DE La société A3526

Les réparations dues par La société A3526 en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause.

La société A3526 ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou de la mauvaise exécution du présent contrat, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral, et tout autre préjudice quel qu'il soit.

A titre de condition essentielle et déterminante des présentes Conditions générales de réservation de services web, si la responsabilité de La société A3526 était retenue, le Client ne pourrait prétendre, au titre d'indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui pour la part du service pour laquelle la responsabilité de La société A3526 a été retenue dans l'année du fait générateur du fait dommageable à l'exclusion de toute prise en charge ou remboursement de la réservation du ou des noms de domaines.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à La société A3526 au titre des prestations commandées et réalisées.

5.1 Cas de force majeure

La responsabilité de La société A3526 ne sera pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à la société A3526 au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'un cas de Force Majeure dont disparition d'un ou plusieurs fournisseur (s) formant la chaîne d'accès au système autonome distribué par la société A3526, incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de la société A3526.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 60 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

5.2 Cas du fait du client

La responsabilité de La société A3526 ne sera pas engagée du fait du Client, notamment dans les cas ci-après

- Détérioration de l'application ;
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés;
- Divulgaration ou utilisation illicite des éléments d'identification remis confidentiellement au Client;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel La société A3526 n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance;
- Demande d'interruption temporaire ou définitive du service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN;
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client;

ARTICLE 6: EXECUTION, TARIF, PAIEMENT

6.1 Compte client

Pour toute commande d'un service auprès de la société A3526, le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées complètes dont il garantira en tout temps l'exactitude, la sincérité et la fiabilité.

Le Client fournit en particulier pour ce faire une adresse de courrier électronique.

Il est informé que ces adresses de courrier électronique demeurent l'unique moyen de communication entre la société A3526 et le Client, notamment pour l'informer d'une demande de paiement en renouvellement de ses services.

Il appartient en conséquence au Client d'indiquer à tout moment et dans les meilleurs délais à La société A3526 tout changement de coordonnées, notamment d'adresse de courrier électronique.

La société A3526 ne peut donc être tenue responsable de l'absence de diligence du Client dans la modification de ses coordonnées.

6.2 Interface du compte client mise à disposition par A3526

Chaque compte client donne à un accès à une interface en ligne, Ci-après désignée l'«Interface client» à l'adresse client.a3526.fr pour gérer ses données et les services qui y sont associés.

L'accès à l'Interface n'est possible et autorisé qu'avec les éléments d'identification fournis par la société A3526.

Le Client s'engage à conserver les éléments d'identification strictement confidentiels, à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit et à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel.

L'accès à l'Interface est effectué sous la seule responsabilité du Client.

L'accès à l'Interface client avec les éléments d'identification confiés au Client est dès lors réputé avoir été effectué de plein droit par le Client et sous sa responsabilité.

Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des éléments d'identification d'en informer dans les meilleurs délais la société A3526 et de justifier de son identité par tous moyens. A réception de cette notification dûment justifiée, la société A3526 procédera à la modification des éléments d'identification. La société A3526 traitera la demande du Client dans les meilleurs délais et lui transmettra en retour par courrier électronique les nouveaux éléments d'identification. Le Client demeure responsable de l'utilisation du service par des tiers jusqu'à la modification par La société A3526 des éléments d'identification.

6.3 Exécution de la commande

Toute commande passée par le Client à La société A3526 est formalisée par la production du présent bon de commande électronique et par les choix interactif réalisé par le client récapitulant la prestation à fournir par la société A3526, la durée et les options éventuellement choisies par le Client.

Dans les meilleurs délais suivant la validation du bon de commande et l'encaissement du prix dû par le Client, La société A3526 adressera au Client un accusé de réception de la commande par email et procédera au traitement de celle-ci.

La société A3526 transmettra ensuite au Client les éléments d'identification afin de lui permettre un accès au(x) service(s).

6.4 Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux définis lors de la commande interactive.

Le Client s'engage à payer les frais du service dus à La société A3526, suivant

le tarif en vigueur au moment de sa commande, et ce dès l'émission d'une facture de La société A3526.

La conclusion du présent contrat aux présentes Conditions générales de réservation de services web n'implique pas le maintien par La société A3526 d'un tarif aux conditions actuelles au profit du client. Les tarifs restent modifiables à chaque date anniversaire avec préavis de 30 jours pour les prestations à venir et à renouveler.

Sauf disposition particulière, les prix sont exprimés en hors taxes.

La TVA française sera facturée au Client selon les conditions de l'article 196 du code de la TVA (directive européenne 2006/112/CE)

La société A3526 se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

6.5 Paiement

Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution.

Les prestations fournies par La société A3526 sont dues à l'exécution de la présente commande.

Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services.

De convention expresse, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure;

-la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour la société A3526 d'user de la faculté de résiliation du service, le non renouvellement du produit et / ou d'arrêt du contrat ;

En cas de retard de paiement, la société A3526 considérera le service comme non renouvelé par le client et procédera à la suspension du service puis à la suppression du compte client.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, impayé ou paiement incomplet, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par La société A3526, sera purement et simplement ignoré.

6.6 Rétractation

Le client qualifié de consommateur professionnel au sens des textes en vigueur et notamment du Code de la Consommation français, reconnaît accepter expressément que l'exécution des services fournis par la société A3526, sont des services hautement personnalisés, qui commencent dès validation du compte client et du complet paiement du service, soit avant l'écoulement du délai prévu par le code de la Consommation pour l'exercice du droit de rétractation de la vente par correspondance.

Le client reconnaît aussi que les services de La société A3526 sont nettement personnalisés, choisis par le Client, et sans possibilité pour La société A3526 d'effectuer une annulation.

Par conséquent, dans ces circonstances et conformément à l'article L.121-20-2 du code de la consommation, le droit de rétractation ne trouvera pas à s'appliquer, et ce, ni lors de la première commande à un service la société A3526, ni lors de toute commande suivante ou renouvellement.

6.7 Renouvellement de service

La société A3526 s'engage à prévenir, exclusivement par courrier électronique, le Client au moins trente (30) jours avant l'expiration du service à l'adresse de courrier électronique fournie par le Client. Cette notification sera relancée

quinze (15) jours, puis sept (7) jours avant la date effective d'expiration dudit service ainsi que le matin du jour de l'expiration.

La société A3526 effectue le renouvellement du Service après l'encaissement complet entre ses mains du prix du renouvellement du service.

S'agissant d'un paiement avec délai de réception (chèque, virement bancaire, ou carte bancaire.), il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le règlement soit effectivement reçu par La société A3526 avant l'expiration du service.

Après que la date d'expiration du Service soit révolue, La société A3526 peut accorder un délai supplémentaire avant la suppression dudit Service. Cette date maximale de renouvellement est indicative.

Il appartient au Client de procéder au paiement de sa commande dans les meilleurs délais.

Le renouvellement du Service est alors sans garantie de résultat.

Faute de renouvellement et/ou de paiement par le Client dans les délais requis, La société A3526 ne peut être tenu responsable de l'absence de renouvellement du service.

6.8 Renouvellement automatique de service

Le renouvellement automatique sera réalisé par La société A3526 sept (7) jours avant la date d'expiration effective du service sous réserve que:

- le service soit dans un état renouvelable
- le solde du compte Client soit suffisant pour payer les frais de renouvellement.

En cas d'échec d'un renouvellement automatique, la société A3526 enverra une notification d'échec par courrier électronique au Client pour lui signifier le problème et lui permettre de prendre les actions nécessaires au bon renouvellement du service.

Aussi, le renouvellement automatique sera ré-exécuté tous les jours jusqu'à la date d'expiration effective du service.

ARTICLE 7 : SUSPENSION - RESILIATION 7.1 Résiliation

Le présent contrat ou le service commandé est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé par le Client dans les conditions prévues à l'article 6.

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

Le Client est libre de résilier le contrat avant échéance en contactant La société A3526 mais il ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes déjà versées.

En cas de manquement par l'une des parties au présent Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier dans un délai de 7 jours, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre

recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

7.2 Suspension

En cas d'utilisation du service en contravention avec les termes des présentes, le Client sera réputé en inexécution grave de ses obligations contractuelles autorisant la société A3526, à sa convenance, a :

- suspendre le service jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations; -
- mettre en demeure le Client de respecter ses obligations suivant un préavis;
- résilier de plein droit le présent Contrat, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pour dommages directs et/ou indirects auxquels le Client pourrait prétendre;

Toute suspension, résiliation ou suppression du service dans les conditions déterminées au présent article n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client.

En cas de nécessité, La société A3526 se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

La déclaration par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence par le Client de mise à jour des informations fournies à la société A3526, ou l'absence de réponse par le Client pendant plus de quinze (15) jours calendaires aux demandes de La société A3526 relatives à l'exactitude des informations fournies par lui pourraient entraîner la suspension de plein droit du service.

ARTICLE 8: CORRESPONDANCE - PREUVE

Sauf disposition particulière dans les présentes, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique ou via l'interface de tickets.

En application des articles 1316 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par l'Interface et le site Internet de la société A3526 font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit.

Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de La société A3526, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de La société A3526, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client.

La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de La société A3526 est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

ARTICLE 9: DONNEES NOMINATIVES

La société A3526 informe le Client que ses données sont enregistrées, et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation Client.

En conséquence le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données nominatives le concernant en adressant pour ce faire un courrier électronique à l'adresse suivante : « support@a3526.fr » ou de façon autonome et sécurisée dans l'Interface client.
Informations

Le Client accepte le traitement des données nominatives le concernant dans le cadre du service. Le Client déclare qu'il a préalablement notifié et obtenu l'autorisation des personnes physiques dont il a fourni les noms et coordonnées dans le cadre des présentes.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. La société A3526 s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales de La société A3526 peuvent également y avoir accès.

ARTICLE 10 : TOLERANCE

Le fait que La société A3526 ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par La société A3526 à se prévaloir ultérieurement de d'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Tout échange de correspondances, d'écrits, de courriers électronique ne sauraient remettre en cause les termes des présentes Conditions générales de réservation de services web sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

Dans l'hypothèse où le droit serait modifié et où de nouvelles obligations seraient imposées par celui-ci, ces dernières seraient directement intégrées dans les présentes Conditions générales de réservation de services web sans qu'il ne soit nécessaire de prévenir préalablement l'une ou l'autre des parties, chacun étant responsable de ses actes devant la loi. A ce titre, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra pas être recherchée.

Dans l'hypothèse où les Conditions générales de réservation de services web par correspondance ou en ligne seraient modifiées, seules celles qui ont été acceptées par le client sont applicables. Toutefois, tout renouvellement de contrat sera effectué aux conditions générales actualisées en vigueur, sauf accord particulier dûment spécifié entre les parties.

ARTICLE 12 : INTERPRETATION DU CONTRAT

Les dispositions des présentes expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des présentes.

ARTICLE 13 – Tarification de services ponctuels à la demande du client.

13.1- Pendant la création et la vie des produits internet commandés le client pourrait être amené à demander le concours du Support technique de A3526 pour que celui-ci puisse lui apporter son concours à la réalisation ou la mise à jour de son site internet ou des produits commandés.

13.2- Cela comprend les modifications de textes, repositionnement des images pour les sites internet, l'installation des produits et/ou services commandé, les rinterventions dues à des erreurs de manipulation du client.

13.3- Les parties s'appuieront sur les tarifs en vigueur en fonction du type de la demande de soutien au Support technique.

13.4- En dehors de précision tarifaire suffisante, les tarifs appliqués hors devis sont les suivants.

POUR LES SITES INTERNET ET LES COMPTES DE RESEANX SOCIAUX

- Construction page supplémentaire 210 euro hors taxes par page.
- Abonnement Maintenance mensuelle au-delà du forfait et de 15 euro hors taxes, par mois par page.

POUR LES NOM DE DOMAINE

- Nom de domaine supplémentaire en .fr .net .org au delà du forfait, 35 euro par an.
- Nom de domaine supplémentaire en .com .net .org au delà du forfait, 39.97 euro par an.

POUR TOUTE AUTRES INTERVENTIONS

- 105 euros HT de l'heure (heure commencée heure due)
- Un minimum de et 49.90 de frais de service administratif

Liste de tarifs non exhaustive

ARTICLE 14 - Droits sur le site Internet, le produit, le service

14.3 - Le prestataire est titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conclusion du présent contrat notamment sur l'architecture technique et visuelle composant le template du site internet, du produit ou du service commercialisé.

14.4 - Le client s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger ou de modifier le template du site internet, du produit ou du service commercialisé, de l'exporter, de le fusionner avec d'autres Progiciels.

14.5 - A ce titre, le client ne pourra, procéder ou faire procéder par un tiers à une quelconque modification du template du site Internet, du produit ou du service commercialisé et ne pourra non plus, procéder ou faire procéder par un tiers à une quelconque modification des lignes de codes des du produit ou du service commercialisé.

(Par exemple) les ajouts de tags, tels que Google Analytics ou Outils Webmaster de Google sont interdits sauf à ce que le service commandé le permet.

14.6 – A cet effet, il est notifié expressément que ni le client ni un tiers mandaté par le client, n’aura la possibilité d’accéder à la partie hébergement du site internet ni aux serveurs du fournisseur.

ARTICLE 15 -Assistance - Formation

15.1 - Le client bénéficie à tout moment, de l'assistance téléphonique du prestataire par numéro de téléphone dédié à cet effet.

15.2 – Certains services et produits peuvent inclure une formation à distance par le moyen technique de prise en main distant.

Cette prise en main à distance se fait en téléchargeant le progiciel ANYDESK sur le service client du Support Technique à :

1. <https://client.a3526.fr>
2. **Onglet** « base de connaissance »
3. [Anydesk®](#)

ARTICLE 16 : RELATION AVEC LES TIERS

Le Client autorise expressément la société A3526 à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes.

Le Client autorise expressément la société A3526 à citer le Client et/ou ses services, y compris son site Internet qui y est associé, comme référence commerciale et/ou publicitaire.

ARTICLE 17: LOI APPLICABLE –TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes Conditions générales de réservation de services web en ligne sont soumises au droit français.

En cas de difficultés pour l'application des présentes Conditions générales de réservation de services web en ligne ou par correspondance, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

POUR TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES Conditions générales de réservation de services web, LEUR INTERPRÉTATION ET LEURS CONSÉQUENCES OU AVEC LES ACTES LES COMPLÉTANT OU LES MODIFIANT, ATTRIBUTION EXPRESSE ET EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE EST FAITE AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE A3526, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, RÉFÉRÉ ET EXPERTISE.

SARL A3526.
58 avenue Robert Schumann 59370 Mons-en-Baroeul
Tel 0033 9 72 1189 66
Fax 0033 9 72 15 46 67
Siret 751 164 161
N° de TVA Intracommunautaire FR38 751 164 161